

CORRECTION DU DEVOIR n°2 d'économie et de droit.

1ÈRE PARTIE : ÉCONOMIE.

☞ Partie rédactionnelle : 10 points.

Rédiger l'introduction, la conclusion et le plan détaillé (titre de chaque partie et sous-partie + tiret avec chaque idée développée et exemples) ainsi que les phrases de transition entre chaque partie et sous-partie.

Sujet : le développement du libre-échange exclut-il les pratiques protectionnistes ?

↳ Voir feuille ci-joint.

2ÈME PARTIE : DROIT.

☞ Partie analytique : 10 points.

Analyser l'arrêt suivant en répondant aux questions suivantes.

1. Sous la forme d'un tableau, qualifiez juridiquement les faits, indiquez quelles sont les différentes parties et les faits.

Vous répondrez aux questions suivantes sous la forme d'un tableau.

2. Indiquez quelles ont les différentes étapes de la procédure antérieure.
3. Indiquez les prétentions des parties.
4. Indiquez quel est le problème juridique.
5. Indiquez la solution et les motifs.

Date et juridiction	Cour de cassation, deuxième chambre civile, 24 Février 2005.
Parties	<u>Demander</u> : Melle Sonia X / <u>Défendeur</u> : Compagnie GAN Assurances et autres.
Faits	Sonia X s'est blessée après avoir heurté une baie vitrée coulissante dans un appartement dont Mme Y, assurée chez GAN, est propriétaire. Elle demande réparation du préjudice qu'elle a subi au regard de l'article 1384 alinéa 1er du code civil.

Procédure antérieure

<i>Juridiction</i>	<i>Demandeur / appellant</i>	<i>Défendeur / intimé</i>	<i>Solution</i>
(1 ^{er} degré) TGI	Sonia X	Cie GAN assurances et autres	Le TGI déboute la demande formulée par Sonia X au motif que la cause exclusive du dommage relevait du mouvement inconsidéré de la victime.
(2 ^{ème} degré) Cour d'Appel de Toulouse	Sonia X (appellant)	Cie GAN assurances et autres (intimé)	La Cour d'appel confirme le jugement du TGI.
(3 ^{ème} juridiction) Cour de Cassation	Sonia X	Cie GAN assurances et autres	La Cour de cassation casse et annule l'arrêt au motif que cette décision viole l'article 1384 alinéa 1er du code civil, et renvoie devant la cour d'appel de Bordeaux afin de statuer à nouveau sur le fond de l'affaire.
Prétention des parties		<p><u>Premier degré</u> : TGI. Sonia X reproche à la propriétaire Mme Y (et par la même) à la Cie GAN Assurances la vétusté de la baie vitrée.</p> <p><u>Second degré</u> : Cour d'appel de Toulouse. L'intimé affirme que la baie vitrée s'est cassée au seul motif du mouvement inconsidéré de Mme Sonia X.</p> <p><u>3ème juridiction</u> : Cour de cassation. Le demandeur se pourvoit en cassation considérant que la Cour d'appel a violé les textes de droit en ne considérant pas que la porte vitrée, en raison de son anormalité avait été la cause du dommage.</p>	
Problème juridique		<p>La responsabilité de Sonia X peut-elle être engagée compte tenu du préjudice qu'elle a subi ?</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Mme Y, propriétaire de la baie vitrée peut-elle être tenue responsable de sa rupture, et</p>	

	peut on engager la responsabilité du fait des choses alors que le comportement de la victime peut être incriminé ?
Solution	<p>La cour de cassation considère que l'article 1384 alinéa 1er (responsabilité du fait des choses sous sa garde) ne peut permettre de prendre en compte le comportement de l'individu dans le fait que la chose se soit brisée et ait provoqué un préjudice.</p> <p>La porte vitrée, bien qu'en bon état, conservait bien un caractère « fragile ».</p>

Arrêt n° 301 du 24 février 2005

Cour de cassation - Deuxième chambre civile

Mlle Sonia X.../ Compagnie GAN Assurances et autres

Vu l'article 1384, alinéa 1er, du Code civil

Sur le moyen unique, pris en sa première branche :

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que Mlle X... a heurté une baie vitrée coulissante qui ouvrait, de l'intérieur d'un appartement, sur une terrasse ; que la vitre s'est brisée et a blessé Mlle X... ; que cette dernière a assigné Mme Y..., propriétaire de l'appartement et son assureur, la compagnie GAN, en présence de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne, en réparation de son préjudice, sur le fondement de l'article 1384, alinéa 1er, du Code civil ;

Attendu que pour débouter Mlle X... de ses demandes, l'arrêt retient que cette dernière s'est levée, a pivoté à 90°, s'est dirigée vers la terrasse, sans s'apercevoir que la porte vitrée coulissante était pratiquement fermée, qu'elle a percuté la porte vitrée qui s'est brisée ; que la victime indique qu'elle avait pu croire que la baie vitrée était ouverte compte tenu de sa transparence et du fait qu'elle donnait sur une terrasse, alors que c'était l'été ; qu'il n'est pas allégué un mauvais état de la baie vitrée, que, par ailleurs, le fait qu'elle ait été fermée, même si l'on se trouvait en période estivale, ne peut être assimilé à une position anormale ; que la chose n'a eu aucun rôle actif dans la production du dommage et que celui-ci trouve sa cause exclusive dans le mouvement inconsidéré de la victime ;

Qu'en rendant un arrêt confirmatif, alors qu'il résultait de ses propres constatations que la porte vitrée, qui s'était brisée, était fragile, ce dont il résultait que la chose, en raison de son anormalité, avait été l'instrument du dommage, la cour d'appel a violé le texte susvisé ;

PAR CES MOTIFS :

Casse et annule, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 25 juin 2002, entre les parties, par la cour d'appel de Toulouse ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Bordeaux.

ÉCONOMIE : Partie rédactionnelle : 10 points.

Sujet : le développement du libre-échange exclut-il les pratiques protectionnistes ?

4 Rédiger le développement structuré

1. L'introduction

L'introduction doit être structurée et comporter :

- une accroche, c'est-à-dire une entrée en matière qui permet d'aborder le thème du sujet. Cette accroche peut par exemple être historique ou reposer sur une statistique (dans l'exemple sur le libre-échange, on pourra donner un chiffre sur l'importance des échanges contemporains de biens et de services) ;
- une définition des termes du sujet (dans le sujet proposé : définir libre-échange, mesures protectionnistes) ;
- une problématique (le libre-échange est-il toujours profitable, des mesures protectionnistes ne sont-elles pas parfois nécessaires) ;
- une annonce du plan.

2. Le développement

Veillez à la logique du développement ; les différentes parties et sous-parties s'enchaînent.

Après avoir noté le titre des parties et sous-parties, efforcez-vous de faire des paragraphes qui expriment une ou plusieurs idées clés. Il est aussi conseillé de faire des phrases courtes, dans un style clair, concis et rigoureux. Surveillez l'orthographe, la syntaxe et soignez la présentation de la copie (écriture, espace entre les sous-parties, etc.).

3. La conclusion

La conclusion est une synthèse rapide du développement, en donnant une réponse à la problématique posée. Il est surtout conseillé de conclure sur une idée nouvelle, qui pourra ouvrir la réflexion sur une problématique plus large (exemple : la volonté de protéger des intérêts nationaux ou régionaux ne risque-t-elle pas de porter atteinte au développement du libre-échange ?).

1 Analyser le sujet

1. Identifier les mots clés

La première étape consiste à repérer les mots clés du sujet et à les définir. Dans le sujet proposé, on retiendra les mots clés suivants.

- **Libre échange** : doctrine et politiques économiques qui préconisent la liberté des échanges internationaux de biens, de services et de capitaux en supprimant les entraves aux échanges.
- **Pratiques protectionnistes** : pratiques qui protègent la production d'un pays ou d'une zone économique de la concurrence étrangère. Les mesures protectionnistes peuvent s'appuyer sur des barrières tarifaires (droits de douane) ou non tarifaires (par exemple les normes, les quotas).
- **Développement** : ce terme fait référence aux progrès du libre-échange, grâce notamment aux différents cycles

de négociation dans le cadre du GATT, puis aujourd'hui de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

2. Délimiter le sujet

La définition des mots clés du sujet doit vous permettre de bien cerner les contours du sujet. Il convient à tout prix d'éviter le hors sujet, qui est doublement pénalisant : non seulement la note s'en ressentira, mais vous perdrez du temps à rédiger inutilement une partie ou sous-partie. Dans notre exemple, le sujet porte sur la réalité contemporaine des échanges internationaux, ces échanges relèvent-ils uniquement du libre-échange, des pratiques protectionnistes sont-elles souhaitables ? Consacrer une partie à la description du fonctionnement de l'OMC, évoquer en détail les règles du commerce international risqueraient de vous éloigner du vrai sujet.

1. L'identification des chapitres clés

En ayant travaillé sérieusement vous pourrez rapidement vous rappeler quels sont les chapitres où l'on trouve les connaissances liées au sujet. Dans notre exemple, les chapitres 4, 5 et 6 du livre seront indispensables pour traiter le sujet. Mais cela n'exclut pas la mobilisation de connaissances liées à d'autres chapitres.

2. La méthode du questionnement

Une méthode parfois utile pour trouver des idées, consiste à soumettre le sujet à un questionnement du type :

- Qui ? (Le GATT, puis l'OMC ont contribué au développement du libre-échange. Quels sont les acteurs économiques à l'origine des mesures protectionnistes ?)
- Pourquoi ? (Le libre-échange entraîne des avantages pour les pays, les entreprises et les ménages. Son développement semble donc souhaitable. Mais un ensemble de raisons peut justifier le maintien ou la réintroduction de mesures protectionnistes.)
- Comment ? (Le développement du libre-échange s'effectue principalement dans le cadre des négociations internationales ; les mesures protectionnistes sont à la fois tarifaires et non tarifaires.)
- Quand ? (Évoquer la création du GATT après la Seconde Guerre mondiale et les différents cycles de négociation dont le dernier est le cycle de Doha.)
- Où ? (Le sujet concerne l'économie mondiale, donc l'ensemble des pratiques liées aux échanges internationaux.)

3. Noter les principales idées

À partir de l'identification des chapitres et connaissances clés, notez sur une feuille de brouillon, les grands

axes du sujet. Dans l'exemple étudié, on peut noter des idées comme celles proposées ici.

- Le développement du libre-échange a été rendu possible grâce aux différents cycles de négociation du GATT, puis de l'OMC. Ces cycles ont surtout permis une baisse des droits de douane pour les biens industriels. L'actuel cycle de Doha cherche notamment à libéraliser les échanges pour les biens agricoles et pour les services.
- Le développement du libre-échange a un ensemble d'avantages au niveau macroéconomique (croissance...) et microéconomique (entreprises et ménages).
- Pour autant le développement du libre-échange ne semble pas toujours réduire les inégalités et profiter à tous. Des mesures protectionnistes peuvent donc se justifier.
- Les mesures protectionnistes peuvent se résumer par les obstacles tarifaires et non tarifaires. Des pratiques comme le dumping social ou une sous-évaluation de la monnaie nationale constituent des mesures protectionnistes. Le développement du régionalisme ou d'accords bilatéraux entre pays sont aussi des freins au développement du libre-échange.

4. Dégager une problématique

L'objectif est de dégager une ou plusieurs questions soulevées par le sujet, afin de mettre en évidence le problème de fond. Une problématique bien posée, débouchera logiquement sur le plan, qui constitue la réponse à la problématique. Dans le sujet proposé, on pourra se poser les questions suivantes : le développement du libre-échange ne comporte-t-il que des avantages ; pour quelles raisons des mesures protectionnistes peuvent-elles être légitimes ?

1. Élaboration du plan

Pour trouver le plan, vous pouvez procéder de deux manières :

- regrouper les principales idées notées au brouillon par thèmes ou idées clés, cela permet d'éviter les répétitions ;
- noter sur le brouillon des titres de parties et vérifier que l'on est capable de compléter ces parties par les idées et connaissances que l'on possède.

2. Principes à respecter

- Le plan doit être équilibré : s'il n'y a pas de règles quant au nombre de parties (2 ou 3) ou de sous-par-

ties, veillez à l'équilibre de ces parties. Une partie trop courte ou trop longue est en général le reflet soit d'un manque de connaissances, soit d'une réflexion insuffisante.

- Le plan doit répondre au sujet : à la lecture des titres des grandes parties, le correcteur de la copie doit avoir une réponse au problème posé.

- Il est conseillé de faire apparaître les titres des parties (I) et sous parties (A) dans le développement.

Dans l'exemple « Le développement du libre-échange exclut-il les pratiques protectionnistes ? » vous pourriez adopter le plan suivant.

PLAN INDICATIF

I) Un développement du libre-échange source de progrès

A) Un développement du libre-échange favorable à la croissance du commerce mondial

- La création du GATT en 1947 remplacée par l'OMC le 1^{er} janvier 1995 a permis le développement des échanges internationaux par le moyen de cycles de négociations (par exemple : Kennedy Round, Uruguay Round, cycle actuel de Doha). Même si le libre-échange n'existe pas complètement et si l'objectif n'est pas forcément d'y parvenir, ces cycles ont permis de réduire les obstacles aux échanges.

- On a assisté à une forte croissance du commerce mondial de biens et services. Alors qu'en 1950, les exportations mondiales de biens et de services ne représentaient que 8 % du PIB mondial, ce chiffre a atteint 30,9 % en 2004. Le taux de croissance annuel du commerce mondial est en principe toujours supérieur au taux de croissance du PIB mondial.

- Certains pays (pays asiatiques) ont axé leur développement sur une production destinée à l'exportation.

B) Un développement profitable aux niveaux macroéconomique et microéconomique

- Le développement du libre-échange a stimulé la croissance de l'économie mondiale source d'augmentation du niveau de vie. On peut ici évoquer les progrès du libre-échange au niveau mondial, mais aussi montrer que l'instauration d'un libre-échange au niveau européen (création de la CEE en 1957) a favorisé la croissance.

- Des avantages pour les entreprises : les entreprises deviennent plus compétitives ; réalisation de gains de productivité, diffusion rapide des innovations et du savoir-faire, nouveaux débouchés à l'étranger, etc.

- Des avantages pour les ménages : le développement du libre-échange est source d'accroissement du pouvoir d'achat et d'un élargissement de leurs choix, achat de produits étrangers à des prix intéressants.

II) Un développement qui comporte des limites justifiant les mesures protectionnistes

A) Les conséquences néfastes du développement du libre-échange

- Certains pays pauvres (les PMA) semblent presque exclus des échanges internationaux et ne profitent pas du développement du libre-échange. On assiste à un renforcement des inégalités entre les pays les plus riches et les plus pauvres.

- Le libre-échange peut provoquer le déclin de certains secteurs industriels pour des pays ; ainsi, dans le textile on dénombre des fermetures d'usines, des licenciements. La levée des barrières protectionnistes dans le textile a provoqué un afflux massif de produits venant de Chine sur le sol européen.

B) Des mesures protectionnistes parfois nécessaires

- Dans un ensemble de cas le développement du libre-échange n'exclut pas la mise en œuvre de certaines mesures protectionnistes : mesures destinées à assurer le développement des pays pauvres (on peut d'ailleurs rappeler que le développement des nouveaux pays industrialisés s'est appuyé sur des mesures protectionnistes), mesures pour favoriser une industrie naissante, mesures pour permettre la restructuration d'une industrie en difficulté ou pour éviter une pénétration massive de produits étrangers.

- Mais on peut aussi évoquer que certaines mesures protectionnistes sont néfastes et entravent le développement du commerce international : dumping social, accords bilatéraux, régionalisme, sous-évaluation d'une monnaie nationale.